



BLAISE Philippe- 3 passage de la coste-12510 OLEMPS -Tél : 05 81 19 70 00-Port : 06 84 57 64 70 –e-mail : karate.cd12@neuf.fr

CHALLENGE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'AVEYRON

COMBATS 2018-2019

POUSSINS à SENIORS



Dimanche 9 Décembre 2018

- RODEZ -

DOJO municipal Raymond Saqué

Contrôles Poussins-Pupilles-Benjamins à 13h30

Contrôles Minimes-Cadets-Juniors-Seniors à 15h

INFORMATIONS -REGLEMENT
(Veuillez en prendre connaissance)

Le Comité Départemental de Karaté de l'Aveyron organise le Challenge du Conseil Général de l'Aveyron Combats 2018-2019.

Cette compétition est ouverte aux catégories **POUSSINS à SENIORS (masculins et féminines) en individuels, ayant au moins 2 années de licences.**

ATTENTION !

Le passeport sportif doit être impérativement détenu, à jour et présenté le jour de la compétition. (Rouge ou bleu pour PPB, bleu pour MCJ)

Veillez informer vos compétiteurs que le département refusera tous ceux qui se présenteront sans passeport. Il n'y aura aucune discussion possible.

Carte d'identité obligatoire pour les seniors. Carte d'identité ou bien justificatif de domiciliation en France pour les catégories junior, cadet et minime.

Pour les karatékas en cours d'examen de ceinture noire, cette compétition officielle permettra d'obtenir des points UV pour les passages de grades voie compétition.
Veillez en informer les responsables lors de la présentation à votre inscription.

La réglementation concernant la durée, le comptage des points et pénalités se fera comme dans le règlement fédéral (FFKDA).

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées (1 kg).

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Les protections et équipements obligatoires pour les catégories *Poussin(e)s, Pupilles, Benjamin(e)s* seront:

Gants rouge et bleu / Protèges-pieds rouge et bleu / Casques rouge et bleu / Protège tibia / Plastron rouge et bleu / Coquilles (garçons) / Protège dent (adapté en cas appareil dentaire).

Les protections et équipements obligatoires pour les catégories Minimes à Seniors seront:

Gants rouge et bleu / Protèges-pieds rouge et bleu / Protège-tibia / Protège-dents / Coquilles (garçons) / Protèges-seins (filles) / Casque et plastron réversible en catégorie minimes.

Conformément à la réglementation, les bracelets, boucles d'oreilles, chaînes et bijoux (percings, bagues, etc..) sont interdits.

Un superviseur, désigné par le président du C.D. pour le jour de cette compétition, aura comme tâche essentielle de contrôler tout manquement à la réglementation (contacts, tenue vestimentaire, attitude sportive, comportement de l'arbitrage). Il sera en droit, en concertation avec le responsable de l'arbitrage et le président du CD, d'intervenir dans le déroulement de la compétition pour recadrer et si nécessaire interrompre la compétition.

RECOMPENSES

Les récompenses seront:

1 médaille aux 3 premiers (1 seule place d 3^{ème}) de chaque catégorie.

1 diplôme à chaque compétiteur.

1 coupe au club ayant le plus grand nombre de points (or= 10 points, argent= 5 points et bronze= 3 points).

(si égalité de points, un combat supplémentaire dans une catégorie où sont représentés les 2 clubs tirée au sort les départagera).

INSCRIPTION EN LIGNE

Aucune inscription ne sera prise le jour de la compétition.

Avant le 4 Décembre 2018

	Alexandre CAMBOULIVES Responsable de la commission sportive
	karate.cd12@neuf.fr alex.cambouives@wanadoo.fr 06-22-62-81-42
	<i>Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées de l'Aveyron 3 passage de la Coste 12510 Olemps</i>